

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17124569

de

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE **21 AOUT 2017**

Le Greffier

N° d'entreprise : **0448150589**

Dénomination

(en entier) : **EUROPEAN PRODUCT**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SA**

Adresse complète du siège : **6041 Gosselies, Rue de Namur 20A**

Objet de l'acte : Démission d'un gérant - PV AGE du 14/07/2017

☐ **ORDRE DU JOUR**

☐ Démission d'un administrateur

☐ Décharge

☐ Nomination d'un administrateur remplaçant

☐ Durée du mandat

☐ Rémunération du mandat

☐ Pouvoirs de l'administrateur

☐ Renouvellement du conseil d'administration

☐ Confirmation du représentant permanent de la société pour son mandat d'administrateur de la SCS MNM COMPANY

2. Que tous les actionnaires étant présents et ayant approuvés la date de la réunion choisie, il ne doit pas être justifié l'envoi de convocations et que l'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour préindiqué.

☐ **RESOLUTIONS**

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles, les résolutions suivantes :

1. Démission et décharge d'un administrateur

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué présentée par Monsieur Yvan VERHOEVEN lui-même, N.N. 56.12.10-035-52, domiciliée à 6211 Les Bons Villers, rue Saint-Amand n° 3.

Cette démission prend effet à dater du 30 juin 2017.

L'assemblée lui donne pleine et entière décharge de ses mandats à cette date.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 30/08/2017 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



2. Nomination d'un administrateur

L'assemblée désigne, comme nouvel administrateur, la société en commandite simple MNM COMPANY, immatriculée à la B.C.E. sous le n° 0673.509.008, sis à 6211 Les Bons Villers, rue Saint-Amand n° 3.

Son mandat prend effet à dater du 1er juillet 2017 et prendra fin, sauf réélection, après l'assemblée générale ordinaire de 2018, ayant pour objet les comptes du bilan 2017.

Le mandat d'administrateur nommé ci-avant sera rémunéré, sauf disposition contraire que l'assemblée générale pourrait prendre.

Ses pouvoirs seront tels que ceux définis dans les statuts.

3. Renouvellement du conseil d'administration

Ensuite, l'assemblée constate que les administrateurs se sont réunis en conseil d'administration, et que le conseil a décidé d'appeler aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué, la SCS MNM COMPANY, immatriculée à la B.C.E. sous le n° 0673.509.008 dont le siège social est sis à 6211 Les Bons Villers, rue Saint-Amand n° 3, qui a accepté.

Sauf décision contraire qu'elle pourrait prendre, l'assemblée décide que les mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué seront rémunérés.

4. Confirmation du représentant permanent de la SCS MNM COMPANY auprès de la société

L'assemblée confirme que Monsieur Yvan VERHOEVEN, N.N. 56.12.10-035-52, domiciliée à 6211 Les Bons Villers, rue Saint-Amand n° 3, ici présent et qui accepte, a été désignée, ce jour, en qualité de représentant permanent de la SCS MNM COMPANY, immatriculée à la B.C.E. sous le n° 0673.509.008 dont le siège social est sis à 6211 Les Bons Villers, rue Saint-Amand n° 3.

Déposé en même temps qu'une copie dudit procès-verbal établi sous seing privé du 14/07/2017